



## CSE ordinaire du 31 octobre 2019

### **Déclaration CFDT concernant le point 10 de l'ordre du jour du CSE de Vélizy : Consultation du Comité Social Economique sur le projet d'aménagement du site de Vélizy**

La CFDT ne s'oppose pas à une rationalisation des surfaces et du nombre de bâtiments. Néanmoins cela doit se traduire par l'amélioration rapide et concrète des conditions de vie au travail des salariés du site.

La CFDT donne un avis favorable sous réserve que ce projet d'aménagement apporte à court terme une amélioration de la qualité de vie au travail sur 4 points majeurs :

- Confort thermique : chaud l'hiver (quel que soit le jour de la semaine et l'heure d'arrivée au travail) et tempéré l'été. Concernant le B12, alors que ce bâtiment va concentrer une part importante de l'effectif : aucune isolation n'est prévue avant 2022.
- Des sanitaires dignes d'une grande entreprise qui accueillent plus de 4500 personnes, des fournisseurs, des entreprises extérieures... en nombre suffisant, opérationnels toute l'année, propres, et non vétustes (pas de réutilisation de l'ancien matériel contenant les traces de calcaires et autres saletés) bien agencés et sans odeurs.
- La rationalisation des surfaces ne doit pas se traduire par une réduction excessive des surfaces. Chaque collaborateur doit trouver sa place le matin en arrivant, au calme s'il le souhaite, ou dans une zone animée de manière choisie et non subie. Chaque collaborateur doit bénéficier d'une superficie confortable pour travailler
- L'appropriation des zones en fonction des équipes qui les occuperont doit être une priorité avant chaque mise en œuvre. Chaque équipe doit pouvoir s'impliquer dans la définition de sa zone.

La CFDT restera très vigilante sur ces 4 points